

CONSEIL MUNICIPAL



Compte Rendu de la Séance du 28 janvier 2011

L'an deux mil onze,
et le vingt huit janvier à vingt heures,
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Gérard BAZIN, Maire.

Etaient présents : MM Gérard BAZIN – Francis MAINGUY — Régis MAZEAU - Pascal GORIAUX – Charles BELAN – Gérard BIZETTE – Mmes Claudine HAMON - Denise CHOUIN – Sandrine MARION – Muriel BERREZAIÉ – MM Guy CASTEL – Olivier DAVID – Mme Elisabeth EICHELBERGER – M Bernard GADAUD – Mmes Jocelyne LEMETAYER – (arrivée question n°4) - Marquita GIRARD – Martine LELIEVRE – MM Jérôme LE NOAC'H – Mickaël MASSART - André PICHOFF – Laurent RABINE – Mme Rolande RIEFENSTAHL.

Etaient excusés : Jocelyne LEMETAYER – Marie-Agnès CHAUSSEBLANCHE – Annie-Claude CROCQ – Myriam GASSINE - Chantal MIRALLES – Noël ROUILLARD,

qui avaient délégué leur mandat respectivement à :

- ✗ Jocelyne LEMETAYER à Sandrine MARION,
- ✗ Marie-Agnès CHAUSSEBLANCHE à Marquita GIRARD,
- ✗ Annie-Claude CROCQ à Jérôme LE NOAC'H,
- ✗ Myriam GASSINE à Gérard BIZETTE,
- ✗ Noël ROUILLARD à Guy CASTEL.

A été élue secrétaire : Sandrine MARION.

PRESENTATION QUANTIFIEE DU RESULTAT DE L'ENQUETE REALISEE PAR DES ELEVES DU LYCEE DE LA LANDE DU BREIL

Les élèves d'une classe du lycée de la Lande du Breil – en 1^{ère} année de BAC PRO, section Services en milieu rural – ont réalisé une enquête sur les besoins sociaux des personnes âgées de plus de 60 ans, sur les thèmes suivants : habitat, vie quotidienne, accompagnement, loisirs, accès à l'information, vie sociale et relations de voisinage.

Cette opération, menée en coopération avec la commission sociale, va permettre d'établir une banque de données.

Lors de la séance, les élèves font une présentation quantifiée du résultat de cette enquête.

ETUDE D'EXPERTISE DE LA BIBLIOTHEQUE - PROJET D'INSTALLATION RUE DE LA FLUME

Le Conseil Municipal a validé en décembre 2009 le principe d'une étude complémentaire au contrat d'objectif de 2005 qui prévoyait l'installation de la bibliothèque dans les locaux de l'école/mairie de la rue de la Flume.

Considérant le récent développement de la commune, Le Conseil Général a retenu ce projet confié au cabinet B.E.A.S. en accordant une subvention à sa réalisation.

Le projet est prévu se dérouler en 3 phases :

1 - Etude de définition des besoins en lecture publique

Messieurs Simonneaux, Le Faucheur et Nogues ont présenté les conclusions de cette

étape au Conseil Municipal du 10 juillet, mettant en avant :

La nécessité d'installer la bibliothèque en centre-bourg, près des écoles et de tous les services.

Une évolution nécessaire des services proposés par la bibliothèque vers le multimédia, un centre d'informations,...

2 - Installation de la bibliothèque dans l'ancienne école communale

Analyse des possibilités d'extension après transfert.

Cette étape a nécessité de nombreuses rencontres avec le Comité de pilotage. D'ébauches en scénarii, afin de tenir compte des lieux et des bâtiments existants, c'est le résultat de toute cette réflexion qui est présenté au Conseil Municipal pour échanges et avis, sous la forme d'un projet cohérent, prenant en compte son intégration dans l'environnement existant.

En présence de :

- ✓ Messieurs Simoneaux, designer ;
- ✓ Monsieur Le Faucheur, architecte ;
- ✓ Monsieur Nogues, socio-démographe

3 - La troisième partie de l'étude qui reste à réaliser, concerne l'élaboration d'un programme d'actions et le phasage des travaux du projet retenu.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE

La Commune est membre de la Communauté de Communes du Val d'Ille créée par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1993.

Par délibération du 7 décembre 2010, le Conseil Communautaire a validé le transfert

de nouvelles compétences à la CCVI et a approuvé le projet de modification des statuts : Transport

La promotion et l'accompagnement des actions de mobilité durable

La réalisation des aménagements d'intérêt communautaire définis dans le schéma directeur des itinéraires doux

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

La réalisation d'opérations immobilières de densification des centre-bourg, comprenant au moins 50 % de la SHON affectée au logement social locatif, et nécessitant l'acquisition de biens immobiliers privés (bâti et non bâti), ou de biens communaux acquis entre janvier 2006 et décembre 2010.

Ces modifications font suite à la validation du schéma de déplacements et du bilan à mi-parcours du PLH (Programme Local de l'Habitat).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la modification des statuts proposée par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 7 décembre 2010.

PRESENTATION DU PROJET DE 2 BOUGLES CYCLISTES AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE

La Communauté de Communes a adopté le principe de réalisation de deux itinéraires vélo, sous réserve de validation des circuits dans la programmation du plan vélo départemental :

CONSEIL MUNICIPAL



1^{er} circuit : 46 kms }
au départ de la Plouisière
à Guipel

2^{ème} circuit : 44 kms }
Ces boucles seront intégrées dans les boucles
vélos du pays touristique de RENNES.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE, LA SADIV ET LE CONSTRUCTEUR POUR LES EXTENSIONS OU CREATIONS DE SHON DES BATIMENTS EXISTANTS DANS LA ZAC MACERIA

Monsieur MAZEAU rappelle que, par délibération du 30 Octobre 2007, le Conseil municipal a créé la ZAC Macéria. La SADIV s'est vue confier la réalisation de la ZAC, dans le cadre d'une concession d'aménagement signée le 28 février 2009.

Le périmètre de la ZAC est exclu du champ d'application de la TLE (taxe locale d'équipement). Par conséquent les demandes de permis de construire à l'intérieur du périmètre de la ZAC sont soumises au versement d'une participation.

Au regard du programme des équipements publics de la ZAC estimés prévisionnellement à 1 674 000.Euros et en application de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme, le montant de la participation due par les constructeurs a été fixée à 62€ par m² de SHON.

Le régime de la participation applicable aux nouvelles constructions est donc défini, et les permis de construire peuvent être délivrés sur ces bases, après signature d'une convention de participation entre la Commune, la SADIV et le demandeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
✓ **Approuve** les termes de la convention,

✓ **Autorise** le Maire ou un adjoint à signer toute convention de participation pour permettre l'instruction des demandes de permis de construire à l'intérieur de la ZAC Macéria.

Adopté à l'unanimité.

REGULARISATION DE L'EMPRISE D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE LA LONGUERAI : DESIGNATION DU GEOMETRE

Par délibération du 29 octobre 2010, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la régularisation de l'emprise d'une partie du chemin rural de la Longuerai au droit de la propriété des Consorts FAVEREAU (qui ont donné leur accord).

Sur proposition de Monsieur MAINGUY, le Conseil Municipal désigne Madame GOGUET, géomètre, pour établir le document d'arpentage, étant précisé que les frais seront à la charge des Consorts FAVEREAU.

Adopté à l'unanimité.

AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA SALLE ORION

Monsieur BELAN rappelle qu'un contrat a été signé le 3 mai 2007 avec Monsieur MICHOT, architecte, pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction de la salle des sports.

Par courrier du 13 janvier 2011, Monsieur MICHOT nous fait part d'un changement de statut à compter du 1^{er} janvier 2011 et propose la signature d'un avenant au contrat pour transférer le marché à la SARL MICHOT Architectes. Les clauses du marché initial demeurent applicables.

Le Conseil Municipal en prend acte, et après en avoir délibéré, autorise le Maire ou un adjoint à signer l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX SALLE CASSIOPEE : ETUDE STRUCTURE DE CHARPENTE POUR LA MISE EN PLACE DE PERCHES TELESCOPIQUES

Monsieur BELAN rappelle que lors de la séance du 30 avril 2010, le Conseil Municipal a approuvé le devis de la société SPECTACULAIRES concernant la mise en place de 2 perches télescopiques pour le montage des projecteurs et jeux de lumière dans la salle Cassiopée.

Avant de réaliser les travaux, la société SPECTACULAIRES demande un diagnostic d'un bureau d'études techniques sur la structure de charpente comprenant un avis sur la mise en place des perches mobiles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de la société QUALICONSULT en date du 12 janvier 2011 pour la réalisation de ce diagnostic.

La dépense, d'un montant TTC de 1 172.08 € sera imputée sur le budget principal de la Commune – article 2313 – opération n° 370 : "travaux salle Cassiopée".

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX SALLE CASSIOPEE

Sur proposition de Monsieur BELAN, le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux dans la salle Cassiopée :

✓ Ajout de plinthe en bois teinté pour éviter un jour lors de la fermeture des rideaux :
Devis RESEAU PRO du 5 janvier 2011 – montant TTC 213.44 €

✓ Ajout d'une bâche pour masquer la totalité de la tribune télescopique :
Devis LEVREL BACHES du 5 janvier 2011 – montant TTC 155.48 €

Ces dépenses seront imputées sur le budget principal de la Commune, article 2313 – opération n° 370 : "travaux salle Cassiopée".

TRAVAUX SALLE ORION

Sur proposition de M BELAN, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, d'installer un dispositif (film PLATINE) afin d'opacifier les 4 vitres des fenêtres des vestiaires et la porte de l'infirmerie de la salle ORION.

Fournisseur : société FILMATEC

Coût estimé : 131.32 € TTC

La dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2313 – opération n° 480 : "travaux salle ORION".

TRAVAUX SALLE ORION – DEVIS RESEAU PRO

Sur proposition de Monsieur BELAN, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le devis de la société RESEAU PRO en date du 21 janvier 2011.

Objet : achat des matériaux pour la réalisation d'étagères dans les box de rangement de la salle ORION.

La dépense, d'un montant TTC de 1 256.33 €, sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2313 – opération n° 480 : "travaux salle ORION".

TRAVAUX SALLE SIRIUS – DEVIS REXEL

Sur proposition de M BELAN, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le devis de la société REXEL en date du 10 décembre 2010.

Objet : achat des matériaux pour la pose d'une prise de courant et d'un interrupteur dans la salle SIRIUS. Les travaux seront effectués par les services techniques.

La dépense, d'un montant TTC de 77.02 €, sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2313 – opération n° 431 : "travaux salle SIRIUS".

AMENAGEMENT DU THEATRE DE VERDURE

Monsieur BIZETTE présente un projet d'aménagement du théâtre de verdure, situé dans l'espace nature, avec les élèves d'une classe du lycée de la Lande du breil :

✓ Plantation du talus (côté lotissement "la Closeraie des Présiens"),
✓ Réalisation de gradin en châtaignier tressé.

L'achat des matériaux serait à la charge de la Commune (montant estimé à 450.00 €) ainsi que deux déplacements par car pour les élèves (estimé à 180.00 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, approuve cette proposition.

CONSEIL MUNICIPAL



La dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune – article 2315 – opération n° 534.

AMENAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE MONTGERVAL – BEAUSEJOUR : SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE

Lors de la séance du 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le devis de la société SIGNATURE du 1^{er} décembre 2010 pour la signature horizontale et verticale de la piste cyclable.

Montant TTC 9 690.61 €.

Sur proposition de Monsieur BIZETTE, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, d'apporter quelques modifications à la commande :

✓ Ajouter : marquage au sol de 2 passages piéton au rond-point du collège et pour la traversée de la voie communale des Carreaux.

✓ Réduire la dimension des panneaux le long de la bande cyclable et approuve le devis modifié arrêté à la somme de 10 215.24 € TTC

La dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune – article 2315 – opération n° 546 : "aménagement piste cyclable Montgerval-Beauséjour".

CREATION D'UN EMPLOI POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'adjoindre une assistante polyvalente à la directrice générale des services et afin d'assurer la mise en place et le suivi de nouvelles tâches (ce qui nécessitera de revoir la répartition des tâches entre les différents agents),

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, de créer un emploi à temps complet au grade d'adjoint administratif de deuxième classe à compter du 1^{er} février 2011.

VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION AU CCAS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser un acompte sur la subvention 2011 à hauteur de 13 000.00 € au Centre Communal d'Action Sociale.

DESAFFECTATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION D'INSTITUTEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement de fonction T3 situé rue de la Flume est vacant depuis le 1^{er} avril 2010 et qu'il a proposé son déclassement en vue de son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après consultation de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le Préfet a émis un avis favorable à cette désaffectation dans son courrier du 28 décembre 2010.

Vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, la désaffectation du logement de fonction d'instituteur et décide son intégration dans le domaine privé de la commune, et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

LOYER DU LOGEMENT SITUÉ RUE DE LA FLUME

Afin de répondre à d'éventuelles demandes de logement à caractère urgent, le Conseil Municipal décide de fixer un loyer pour le logement situé rue de la Flume, actuellement vacant.

Le montant mensuel du loyer est fixé à 266.76 €. Il est révisable le 1^{er} février de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE – base : indice du 3^{ème} trimestre.

Adopté à l'unanimité.

REVISION DU LOYER DES LOCAUX LOUÉS A L'ASSOCIATION ACTIF A EFFET DU 15 MARS 2011

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, de réviser le loyer des locaux loués à l'association ACTIF à effet du 15 mars 2011.

Conformément aux clauses du bail signé le 18 février 2010, le loyer est révisé en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction :

✗ Indice du 3^{ème} trimestre 2009 : 1502

✗ Indice du 3^{ème} trimestre 2010 : 1520

Soit une augmentation de 1.20 %.

Le loyer mensuel sera donc fixé à 475.70 € à compter du 15 mars 2011.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE SIA DE LA FLUME ET DU PETIT BOIS : MODIFICATION

Madame HAMON Claudine, intéressée, ne prend pas part au vote.

Une convention a été signée le 20 septembre 2010 avec le Syndicat d'Assainissement de la Flume et du Petit Bois pour la mise à

disposition d'un agent communal titulaire en vue de réaliser la comptabilité du Syndicat :

✗ Du 1^{er} septembre 2010 au 30 novembre 2010 à raison de 2 heures hebdomadaires

✗ Et du 1^{er} décembre 2010 au 31 août 2011 à raison d'une heure hebdomadaire.

Suite à la demande du Syndicat et en accord avec l'agent, il est proposé de modifier ainsi cette convention :

✗ Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 : 2 heures hebdomadaires.

La mise à disposition peut prendre fin avant le 31 décembre 2012 à la demande de la Commune, du Syndicat ou de l'agent concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✗ Accepte ces modifications,

✗ Autorise le Maire ou un adjoint à signer un avenant à la convention du 20 septembre 2010 dont un exemplaire est joint en annexe.

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ALLEGRO

Sur proposition du Maire et en accord avec les intéressés, le Conseil Municipal désigne en qualité de délégués au Conseil d'Administration de l'association ALLEGRO :

✗ Titulaire : Denise CHOUIN

✗ Suppléant : Charles BELAN.

TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 du CGCT).

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Sur proposition du Maire, ce débat aura lieu le 9 avril 2011.

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE L'EARL CLTP

Monsieur BIZETTE fait savoir qu'une enquête publique a lieu du 3 janvier au 4 février 2011 sur la demande formulée par l'EARL CLTP en vue d'obtenir l'autorisation de mettre à jour le plan d'épandage afférent aux élevages porcins et laitiers aux lieux-dits "Le Clos du Breil" et "Le Vieux Breil" à Gévezé.

Conformément au Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est invité à donner son

CONSEIL MUNICIPAL



avis sur cette demande au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Sur proposition du groupe de travail, qui a étudié ce dossier, le Conseil Municipal n'émet aucune remarque concernant le plan d'épandage.

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DU GAEC DE LA MILLAIS

Une enquête publique a lieu du 10 janvier au 11 février 2011 sur la demande formulée par le GAEC de la Millais en vue de restructurer en externe un élevage de bovins implanté au lieu-dit "La Millais" à Melesse.

Conformément au Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette demande au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Sur proposition du groupe de travail, qui a étudié ce dossier, le Conseil Municipal n'émet aucune remarque sur ce projet.

ACHAT DE NAPPE POUR LA MAIRIE – DEVIS MONDIAL TISSUS

Sur proposition de Madame LEMETAYER, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le devis de MONDIAL TISSUS de Saint-Grégoire.

Objet: achat de 2 nappes en tissu d'ameublement.

La dépense, d'un montant TTC de 190.10 €, sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2188 – opération n° 73 : "achat de matériel et mobilier pour la mairie".